

Lutte contre la pollution aux particules fines

Le non-respect de cette règle peut entraîner une contravention de 4ème classe de 135 €.

Dans le cadre du plan communal madeleinois de lutte contre la pollution aux particules fines, **il est interdit de laisser tourner le moteur de sa voiture lorsque cette dernière est à l'arrêt**, à La Madeleine.

La Ville met en place des **aides municipales** en faveur des déplacements doux. Découvrez-les dans la rubrique [Aides municipales](#)

Police Municipale

63 rue du Président Georges Pompidou
59110 La Madeleine
France

[03 20 74 17 25](tel:0320741725)

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h

police-municipale@ville-lamadeleine.fr

Publié le 09 septembre 2022